

15^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS « VHC »

REPORT au 03 et 04 octobre 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNES

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Engagement en ligne sur la FFSA
Clôture des engagements	Lundi 21 Septembre	
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 03 octobre de 8h à 12h00	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaitances	Samedi 03 octobre de 8h à 13h30	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 03 octobre de 8h à 13h30	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 03 octobre de 8h30 à 13h30	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 03 octobre de 8h30 à 13h30	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Samedi 03 octobre à 11h30	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Samedi 03 octobre à 14h00	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 03 octobre à 13h30	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 03 octobre 30mn après le dernier VHRS	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 03 octobre 30mn après le dernier VHRS	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 3 après reclassement	Samedi 03 octobre à 23h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 04 octobre 30mn après le dernier VHRS	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 04 octobre 30mn après le dernier VHRS	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable Ou sur le site du parc fermé final
Publication du classement	Dimanche 04 Octobre Au plus tard 30mn après entrée dernier concurrent parc fermé	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine

Remise des prix	Dimanche 04 octobre	Sur le podium devant salle Mélusine
-----------------	---------------------	-------------------------------------

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 03 et 04 juillet 2026 en qualité d'organisateur administratif le :

15ème rallye Le Mans VHC en doublure du 60ème Rallye Régional Le Mans

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° R32 du 31/03/26 et par la FFSA sous le N° 297 du 31/03/26

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : **André GRISON**, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans

Secrétariat du Rallye jusqu'au 02 octobre : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 03 et 04 octobre au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	14860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Michék FRALIN	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Directeur de course délégué ES	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Adjoint directeur de course ES	Valérie THEBAUD	Licence n°	15553
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Régis BEREAU	Licence n°	136886
Commissaire technique responsable « VHC »	Yohan BARBAUD	Licence n°	149794
Commissaires techniques adjoints	Romain THIPHAINÉ	Licence n°	155300
Commissaire technique adjoint « nouveau départ »	Marc MEUNIER	Licence n°	137284
	Fabien SILVA	Licence n°	228511
	Alain CULLERIER	Licence n°	
Médecin	Dr Philippe MAGNE		
Chargées des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINÉ	Licence n°	56617
	Myriam MAWDSLEY	Licence n°	11115
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE	Licence n°	123878
	Olivier LAMBERT	Licence n°	234937
Stagiaire	Virginie MEUNIER	Licence n°	310091
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Quentin LE POTIER	Licence n°	141979
	Jacques PHELIPPEAU		
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les

vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 15^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC devra s'engager directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager » (voir procédure engagement FFSA) et adresser par courrier la demande d'engagement FFSA accompagnée du règlement avant le lundi 21 septembre 2026 à l'adresse suivante :

Quentin LE POTIER, 12 et 14 Grande Rue , PARNNES 72140

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient correcte)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (320x 2)

Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 03 octobre pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 22 septembre si engagement par le site de la FFSA)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193 CMCIFR2A

Attention pour les virements, il faut mettre en libellé le nom et prénom du pilote.

Les copies de licences et permis de conduire devront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (**prenez vos dispositions avant, aucune photocopie ne sera faite sur place**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Définition des périodes de l'Annexe K Définition des périodes de l'Annexe K

A - Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

B - Période G2 1970 à 1971

Période GR 1966 à 1971

Période H1 1972 à 1975

C - Périodes H2, 1976

Périodes I, IR 1977 à 1981

Définition des périodes de l'Annexe J

D - Période J1 1982 à 1985

E - Période J2 1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique
3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et les lieux des installations des structures du rallye seront indiqués dans le carnet d'itinéraire (roadbook)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 60^{ème} rallye Le Mans représente un parcours de 128 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.70km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 / 2 de 8.95 km à parcourir 2 fois

- ES 3 / 4 de 10.4km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « Courcemont » et ES « Jauzé » est de 3 passage.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 03 octobre de 8h à 14h00

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve
Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE »
du règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Remise des prix : dimanche 04 octobre sur le podium devant la salle Mélusine

Des coupes seront remises aux 3 premiers vainqueurs de chaque catégorie Aucun prix en espèces ne sera distribué

13ème Rallye Le Mans VHC

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026



ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS
ETAPE 1						
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					15h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:20	15h20
CH 1	Avant ES 1		8.090	8.550	0:15	15h35
	Neutralisation		0.110	8.660		
ES 1	COURCEMONT	8.950		17.610	0:03	15h38
CH 1A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		14.850	32.460	0:25	16h03
	Total section 1	8.950	23.510	32.460	1.03	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					18h15
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	18h45
CH 2	Avant ES 2		8.090	8.550	0:15	19h00
	Neutralisation		0.110	8.660		
ES 2	COURCEMONT	8.950		17.610	0:03	19h03
CH 2A	Entrée parc fermé parking Mélusine		14.850	32.460	00.25	19 :28
	Total section 2	8.950	23.510	32.460	1:13	
PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE						
ETAPE 2						
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					08h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 2C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	08h30
CH 3	Avant ES 3		8.450	8.910	0:15	08H45
	Neutralisation		0.110	9.020		
ES 3	JAUZE	10.400		19.600	0:03	08H48
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	31.620	0 :22	9H10
	Total section 3	10.400	21.220	31.620	1:10	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					11H20
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	11H50
CH 4	Avant ES4		8.450	8.910	0:15	12H05
	Neutralisation		0.110	9.020		
ES 4	JAUZE	10.400		19.600	0:03	12H08
CH 4A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	31.620	0 :22	12H30
	Total section 4	10.400	21.220	31.620	1:10	
PARC FERME FINAL						
Total rallye		ES	Liaison	Total		
Coucher du soleil à 21h55		38.70	89.460	128.160		

s
e
c
t
i
o
n
1

s
e
c
t
i
o
n
2

s
e
c
t
i
o
n
3